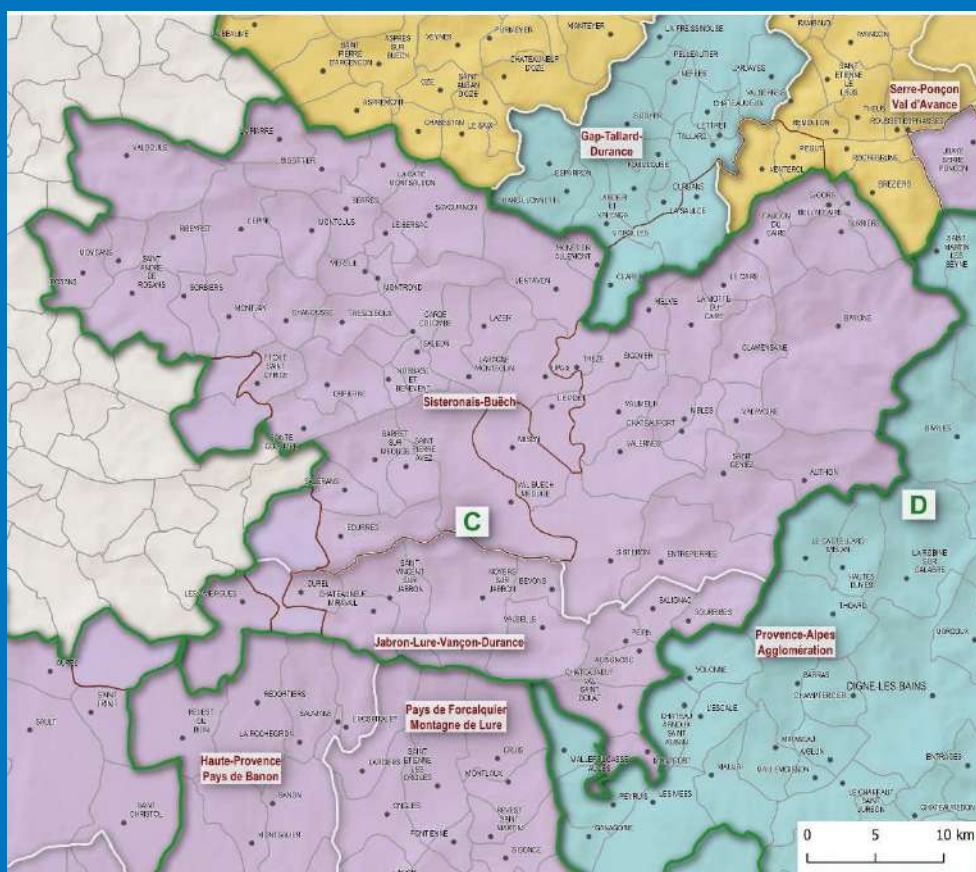


Contrat Opérationnel de Mobilité



SYNTHESE DU BASSIN DE MOBILITE C



Mars 2025

Les enjeux et la stratégie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de mobilités

- Contexte réglementaire

Promulguée le 24 décembre 2019, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) met à jour et complète le cadre législatif en matière de transport en se focalisant sur une mobilité plus durable et multimodale. La LOM a confié à la Région la fonction de cheffe de file pour l'organisation des modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité.

- Défis de la Transition Écologique

Le SRADDET, en vigueur depuis 2019, fixe des objectifs de mobilité durable, incluant une diminution de 75 % des émissions de GES et une réduction de 50 % de la consommation d'énergie primaire d'ici 2050. La stratégie vise à promouvoir les transports collectifs, réduire l'usage de la voiture, et développer des infrastructures adaptées. C'est dans cet objectif que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a identifié quatre orientations stratégiques regroupées sous l'acronyme ACoRS, qu'elle a validé lors de son assemblée plénière le 23 juin 2023 : A pour Adaptation aux défis écologiques, C pour Conversion des véhicules, R pour report Modal et S pour Sobriété.



Crédits : Région Sud / Franck PENNANT

Le Contrat Opérationnel de Mobilité : un document co-construit

Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) constitue un cadre d'actions communes qui porte sur une vision globale, partagée et coordonnée des acteurs de la mobilité au sein du bassin.



Crédits : Cogite



C'est dans l'esprit de la LOM et dans une volonté d'intégration des acteurs locaux à cette démarche d'amélioration des mobilités que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité, en tant que cheffe de file, que les COM soient co-construits à l'échelle locale.

La co-construction du COM a duré 6+12 mois, et a reposé sur trois instances :

- 3 Comités de Bassin (COBASS), l'organe décisionnel ayant validé les propositions techniques et stratégiques.
- 3 Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS), qui ont réuni les techniciens des EPCI et partenaires pour préparer les travaux du COBASS et assurer la pertinence des propositions
- 3 ateliers de travail, destinés à faire émerger des propositions concrètes.



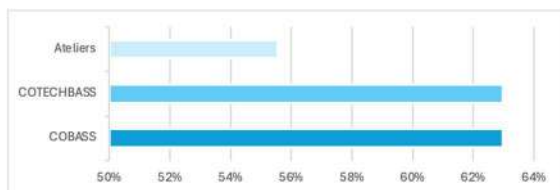
Le COM engage ses signataires sur des objectifs et des actions co-construits, et permet de coordonner les aides techniques et financières existantes.



La gouvernance du contrat repose sur des principes d'équité, d'efficacité et de subsidiarité, assurant une mobilisation conjointe des acteurs territoriaux et une coordination interbassins. Le COM est un document vivant, avec une durée initiale de quatre ans (2025-2029). Il intègre des mécanismes d'évaluation à mi-parcours, 2 ans après sa signature, et une révision continue pour ajuster les actions selon les évolutions des besoins locaux et des cadres réglementaires. Les "résultats" des engagements seront analysés, en collaboration avec les partenaires locaux.

Taux de participation à l'élaboration du COM

Le taux moyen de participation des signataires aux instances a été le suivant :



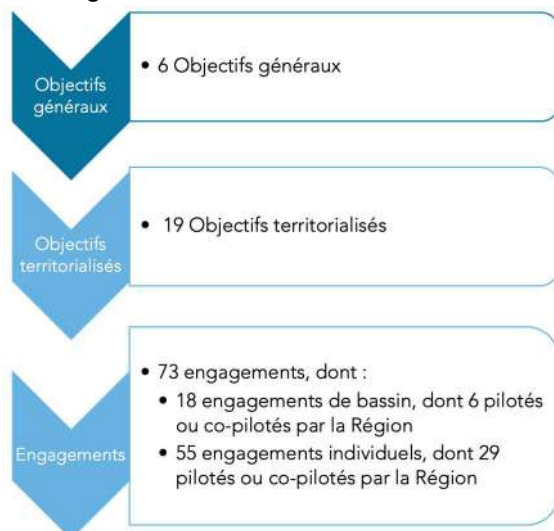
Thématiques du COM

Les Contrats Opérationnels de Mobilité s'articulent autour de 6 thématiques (5 issues du Code des Transports, la 6ème proposée par la Région) :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité ;
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité ;
3. Les modalités de gestion des situations dégradées ;
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité ;
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité ;
6. La décarbonation des mobilités

Architecture du COM

Chaque COM est structuré en 4 parties autour de la stratégie régionale en matière de mobilités ("*tronc commun*"), de l'existant dans le bassin ("*socle territorialisé*"), d'objectifs et d'engagements. Les objectifs et engagements sont organisés comme suit :



Portrait du bassin de mobilité C

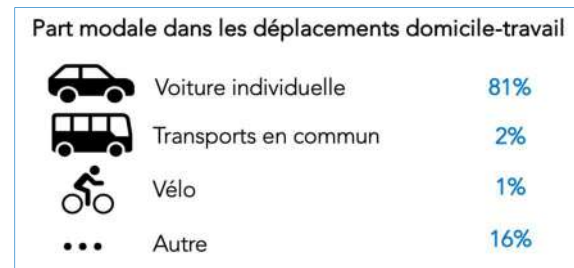
Le bassin de mobilité C est traversé par une ligne ferroviaire principale : la ligne TER Gap-Marseille-Briançon. Des projets de modernisation de l'Étoile de Veynes sont en cours pour améliorer la robustesse des infrastructures et la desserte ferroviaire. Le bassin compte 3 pôles d'échanges multimodaux (PEM) : Sisteron, Laragne et Serres. Le bassin est desservi par le réseau ZOU! et les navettes Trèfle-Cœur-de-Ville (Sisteron) ainsi que les navettes estivales.

Les acteurs du bassin encouragent le covoiturage au travers des aires dédiées, des initiatives départementales (Rézopouce et Mobicoop), et d'initiatives locales (véhicules électriques en autopartage).

Par ailleurs, le bassin est traversé par l'itinéraire cyclable V862 (la Durance à vélo). Les schémas directeurs des départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes visent à multiplier par cinq les trajets quotidiens d'ici à 10 ans.



Source : Systra (2017)



Source : Systra (2017)

Les signataires du COM

	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		Communauté de Communes Sisteronais-Buëch
	Région Auvergne Rhône Alpes		Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance
	Département des Alpes de Haute Provence		Commune de Sisteron
	Département des Hautes-Alpes		SNCF Gares et Connexions
	Département de la Drôme		

Objectifs généraux et territorialisés du COM

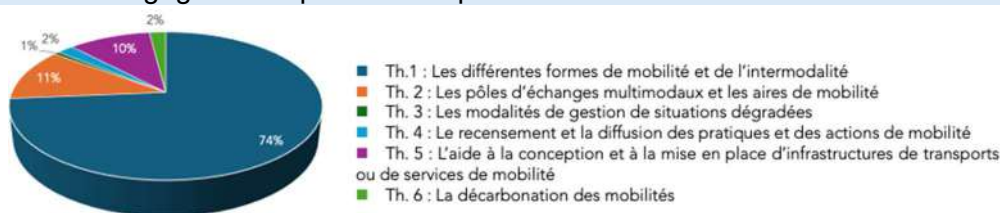
OBJECTIFS GENERAUX

OBJECTIFS TERRITORIALISES

Améliorer les conditions de l'intermodalité	Développer l'intermodalité transports en commun/vélo
	Déployer un pôle d'échanges multimodal complet à Sisteron
	Revitaliser les gares SNCF du territoire : Sisteron, Laragne et Serres
Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de TC	Renforcer l'offre de transports en commun
	Améliorer l'interconnexion entre les différents transports
Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services	Améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'information voyageur
	Étudier une communication ciblée sur l'ouverture à tous des lignes scolaires
Solidarité	Améliorer la connaissance de l'offre de transport commun
Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Étudier l'aménagement d'aires de covoiturage
	Développer/mutualiser un outil et l'animation de plateforme de covoiturage en lien avec les territoires voisins
	Diffuser et généraliser un service d'autopartage
Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Mutualiser la communication sur les services vélo
	Étudier des itinéraires cyclables sécurisés
	Aménager du stationnement vélo (et automobile en intermodalité) pour les sites d'attraction touristique, les centre-bourgs
	Développer la location VAE pour les points touristiques
Poursuivre la décarbonation	Décarboner des flottes de TC
	Développer les infrastructures de recharge électrique vélos et voitures
	Recenser et communiquer sur les services de mobilité existants

Typologie des engagements du COM

Répartition des engagements par thématique



Nombre d'engagements par objectif territorialisé



Des engagements de bassin ambitieux

Libellé de l'action	Pilotes
Développement de pôles de mobilité	DPT 04, DPT 05
Réflexion autour de la revitalisation des gares de Sisteron, Laragne et Serres	CCSB
Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	REGION
Structurer la communication sur l'offre de services	DPT 04
Communication sur l'ouverture des lignes scolaires tout public	REGION, CCSB, CCJLVD
Aménagement du PEM de Sisteron	SISTERON, REGION
Recenser et communiquer sur les services de mobilité existant	REGION
Communiquer sur les possibilités de recharge VAE	DPT 04, DPT 05
Étudier l'intérêt du développement d'un système d'autopartage sur le bassin	REGION
Animation territoriale et communication autour du service de mobilité partagée départemental	DPT 05, CCSB, CCJLVD
Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo	DPT 05, DPT 04
Promouvoir la pratique du vélo dans les établissements scolaires	DPT 04
Mise en place d'itinéraires de vélo du quotidien	DPT 04
Mise en place de Relais d'Information Services (RIS)	REGION, MOBIL'IDÉE
Projet de liaison en site propre en Le Poet et la ZA de Sisteron	DPT 04, DPT 05
Manifestation d'envergure autour du vélo	DPT 04
Mise en place d'un suivi prospectif des données mobilités alpes du Sud	DPT 05, DPT 04
Etude TAD expériences sur le territoire drômois	REGION
Organisation mutualisée pour mettre en place les actions de mobilité	CCSB, CCJLVD

Ces engagements de bassin sont complétés de 55 engagements individuels des différents signataires.

Les principaux engagements régionaux

■ Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

La Région s'engage à accompagner les acteurs du bassin de mobilité C dans le financement des projets d'aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien et dans la mise en œuvre des itinéraires véloroutes. En partenariat avec SNCF Gares et Connexions, la Région déploiera des stationnements vélo sécurisés en gares. Enfin, la publication et la mise à jour d'une base de données vélo régionale sur OSM faciliteront l'information des usagers et la planification des équipements et services.

■ Améliorer les conditions de l'intermodalité, l'offre de services de transports collectifs, ainsi que sa lisibilité auprès des usagers

La Région prévoit d'optimiser les lignes de transport routier, notamment l'offre dans le Val de Durance, de réaliser une étude d'amélioration de la complémentarité cars-trains et d'améliorer les ferroviaires et routières Marseille-Aix-les Alpes, notamment dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2030. La communication sur l'ouverture de lignes scolaires tout public sera également déployée.



Crédits : Région Sud / Florent GARDIN

La Région pilotera des engagements visant à coordonner les actions (création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques, mise en place des comités des partenaires).

La Région mettra en œuvre des conditions d'une billettique interopérable au travers de son système d'information et de billettique régional, de la tarification régionale, et d'une

réflexion avec les acteurs sur la mutualisation des points de distribution.

La mutualisation des données Région / territoires viseront la fluidification du parcours usager grâce à une information harmonisée.

Par ailleurs, la Région animera la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU! et travaillera avec les départements concernés à l'élaboration de PAMS (plan d'action commun en matière de mobilité solidaire). Enfin, la Région accompagnera les EPCI AOM dans l'élaboration de PDM ou PDMS.



Crédits : Région Sud / Franck PENNANT

■ Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin

La Région soutiendra les aires de covoiturage dans leur dimension multimodale et étudiera l'intérêt de développement de l'autopartage.

Poursuivre la décarbonation

La Région contribuera à poursuivre la décarbonation, notamment en favorisant une transition du parc du réseau ZOU! et une mobilité locale fine dans les communautés de communes. En parallèle, elle recensera et communiquera sur les services de démobilité existants.

Solidarité

En plus du travail sur le PAMS (plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire), en partenariat avec les départements concernés, la Région assurera une tarification solidaire sur son [réseau et](#) réalisera une étude sur les transports à la demande sur le territoire drômois. La mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR sera également portée par la Région